

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 février 2021

ASSEMBLÉE NATIONALE EN PÉRIODE DE CRISE - (N° 3798)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CL20

présenté par
Mme Ménard

TITRE

À la fin du titre de la proposition, substituer aux mots :

« période de crise »

les mots :

« cas d'état d'urgence ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La notion de crise est trop floue. Il convient de la préciser afin de ne pas modifier abusivement le fonctionnement normal de l'Assemblée nationale.